



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du pilotage et de la stratégie
Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle
Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

Concours externe et interne de chef de travaux d'art Branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections Domaine d'activité végétaux

Session 2022

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES	3
A. Épreuves d'admissibilité.....	3
B. Épreuve d'admission	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	4
III. FORMATION DES CANDIDATS	4
IV. LE JURY	4
A. La composition du jury	4
B. La formation du jury et la réunion de cadrage.....	5
V. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	5
A. LES EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	5
B. L'EPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION.....	8
C. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE.....	10
VI. LES STATISTIQUES.....	11

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

A. Épreuves d'admissibilité

Epreuve n° 1 :

Rédaction d'une note proposant des solutions opérationnelles argumentées, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, correspondant à la branche professionnelle et au domaine d'activité choisis par le candidat au moment de l'inscription et portant sur un programme fixé par l'arrêté d'organisation.

Durée : 4 heures ; coefficient 4.

Cette épreuve vise à évaluer l'expertise métier, la transversalité et les capacités du candidat à analyser, à synthétiser et à proposer des solutions opérationnelles argumentées. Le dossier ne peut excéder 30 pages.

Epreuve n°2 :

Epreuve orale d'histoire de l'art et des techniques composée d'une ou plusieurs questions correspondant à la branche professionnelle et au domaine d'activité choisis par le candidat au moment de l'inscription et portant sur un programme fixé par l'arrêté d'organisation. L'épreuve consiste en un exposé de cinq minutes suivi d'un échange. Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents. Chaque document ne peut excéder une page.

Durée : Préparation : 20 minutes, oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation ; coefficient 2.

B. Épreuve d'admission

Oral de cas pratique consistant, à partir d'un dossier technique de 10 pages maximum, en la présentation de la conduite ou de la gestion d'un projet faisant appel à de hautes compétences techniques et artistiques. Dans la branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, l'épreuve porte pour chaque domaine d'activité :

- soit sur un sujet d'exposition dans un espace déterminé, les contraintes et les moyens nécessaires à sa réalisation ;
 - soit sur la visite et l'observation d'une installation dans un lieu déterminé (jardin, salle d'exposition...)
- suivies de l'analyse des principales caractéristiques du projet, la présentation et la critique des modes de gestion.

Cette épreuve vise à apprécier la capacité du candidat à élaborer, réaliser ou mettre en place des projets d'établissement ou d'ateliers, l'expertise dans une branche professionnelle et dans un domaine d'activité, les compétences de coordination d'équipes et de projets, les aptitudes au management ainsi que sa capacité à s'adapter à l'évolution des nouvelles technologies.

Durée de l'épreuve :

Préparation : 2 heures,

Epreuve : 45 minutes dont exposé : 20 minutes maximum et échanges avec le jury : 25 minutes minimum ; coefficient 5.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 8 novembre, 12 heures, heure de Paris au 13 décembre 2022, 17 heures, heure de Paris.
Dates des épreuves d'admissibilité : Epreuve écrite	le 1 ^{er} juin 2023
Dates des épreuves d'admissibilité : Epreuve orale	les 5, 6 et 7 juin 2023
Dates des épreuves d'admission	10, 11 et 12 octobre 2023

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury de ces concours était composé des personnes suivantes :

Présidente :

- Madame Marie-Adélaïde NIELEN, conservatrice en chef du patrimoine, au département du Moyen Age et de l'Ancien régime (DMAAR), service des Archives nationale site de Paris, est désignée en qualité de présidente du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art, branche professionnelle d'activité présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux, du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2022.

Membres :

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Odile BUREAU, cheffe de travaux d'art principale, cheffe jardinier, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux au domaine national de Saint Cloud ;

- Monsieur Sébastien CIRET, chef de travaux d'art, expert patrimoine végétal, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux, au centre des monuments nationaux à la direction de la conservation des monuments et des collections, ministère de la culture. »,

- Monsieur Benoît LABORDE, chef de travaux d'art principal, jardinier en chef, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux, musée et domaine national du château de Pau ;

Sont nommés en qualité d'examineurs spécialisés, adjoints au jury :

- Monsieur Thierry LERCHE, chef de travaux d'art principal, chef du service des jardins, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux au château de Fontainebleau ;
- Monsieur François BRETON, chef de travaux d'art principal, chef du service des jardins, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux, au musée et domaine nationaux des châteaux de Compiègne et Blérancourt.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

A. LES EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Tout d'abord, le jury souhaite rappeler que si ce concours a été ouvert à la fois en interne et en externe, les sujets proposés ont été les mêmes pour les candidats des deux voies. Les copies ont évidemment été corrigées séparément, avec des attentes plus ou moins grandes selon que les candidats étaient internes ou externes. Cependant, les remarques qui vont suivre, destinées à aider de futurs candidats dans la préparation d'un futur concours, seront les mêmes pour les deux voies.

1- L'épreuve écrite d'admissibilité

Cette épreuve permet de vérifier les connaissances techniques des candidats et leur capacité à exprimer clairement le protocole qu'ils choisissent et les moyens à mettre en œuvre (outils, temps de travail, équipes...), mais aussi leur sens esthétique et leur connaissance des végétaux (choix des spécimens, harmonie des couleurs...). Elle prend également en compte la capacité des candidats à mettre en avant un minimum de connaissances historiques sur le site choisi, notamment les traditions et contexte qui ont prélué à l'élaboration du parc. Le jury rappelle que les futurs lauréats sont des chefs de travaux d'art, et non des techniciens, qui doivent donc être capables de maîtriser cette triple dimension, à la fois technique, historique et patrimoniale, en plus des nécessaires capacités d'encadrement d'équipe et de prise de décision.

Le sujet proposé cette année consistait en une mise en situation dans le parc du domaine de George Sand, souvent simplement appelé maison de George Sand, à Nohant, situé dans le département de l'Indre au sud du Berry. Par rapport à l'histoire du lieu, disons d'emblée que le jury regrette le peu de mise en contexte historique de ce site dans les copies des candidats : sans attendre de longs développements sur l'histoire de George Sand elle-même, son rôle d'écrivain ou encore de femme

engagée, le jury aurait aimé lire plus de références à ces questions qui éclairent, en bonne partie, les choix esthétiques effectués pour l'aménagement du parc par sa propriétaire au XIX^e siècle. C'est dans le décor champêtre de Nohant et de ses environs que George Sand a trouvé l'inspiration pour écrire la majeure partie de son œuvre. Malheureusement, une seule copie a été capable de citer un titre écrit par George Sand, en l'occurrence *La Mare au Diable*, ce qui était particulièrement bien choisi car ce roman court, décrivant une intrigue amoureuse dans la société paysanne du Berry, est généralement rattaché à la série de romans dits « champêtres » de George Sand. Cette dimension patrimoniale et historique était pourtant clairement explicitée dans la formulation du sujet, qui insistait sur l'affection que George Sand portait à ce parc qu'elle avait en grande partie conçu elle-même, sur l'intimité d'un lieu qui était avant tout familial, sur l'articulation entre le lieu d'habitation et les espaces extérieurs.

Le sujet était composé, comme le veut la règle, d'un dossier de 30 pages, comportant à la fois des textes, des plans ou schémas, et des photographies anciennes ou récentes du site. Il demandait aux candidats d'être attentifs à la formulation et aux questions posées. Ceux-ci avaient à répondre à trois grands thèmes : Le bois avec un programme de gestion sur 15 ans pour atteindre une futaie jardinée ; Un double alignement qui devait être restauré en proposant des essences et des forces ; Le jardin des Cèdres qui devait être amélioré.

Nombre de candidats n'ont pas réellement fait de propositions concernant la transformation du bois en futaie jardinée, ce qui était pourtant la question principale. Venant de grands domaines classiques, souvent constitués d'alignements, les candidats s'attendaient peut-être à devoir plancher sur ce type de jardins. Pour autant, beaucoup de domaines de province, à l'aspect « campagnard », sont constitués par des bois entretenus en futaie jardinée et ces formations sont souvent le meilleur compromis dans l'entretien des espaces forestiers. On attendait la définition de la futaie jardinée, des arguments pour expliquer les choix proposés, des conclusions par rapport à la situation, des justifications sur les aménagements retenus. Le sujet demandait également aux candidats de proposer des interventions de protection biologique intégrée et de développement durable. Cette question a été assez rapidement survolée et peu de copies montrent une connaissance fine des techniques appropriées. C'est pourtant un sujet d'actualité et la majorité des gestionnaires de parcs historiques y sont confrontés au quotidien.

Sur la gestion de l'alignement, où les candidats auraient dû être performants, le jury n'a pas toujours trouvé non plus de propositions intéressantes ni techniques, sauf dans quelques copies. Sur le renouvellement de l'alignement, le jury a aussi observé un manque de méthodologie, puis parfois, une certaine incohérence dans les choix, et parfois des questions sans réponses. On attendait une description de la procédure à l'exécution puis des préconisations d'entretien avec du vocabulaire professionnel. Il y avait lieu, pour un domaine campagnard, de privilégier un alignement d'essences locales en mélange, avec des séquences de plantation hétérogènes. Or, la plupart des copies font preuve d'un manque de connaissance des essences, des forces et des techniques de plantation, quand elles ne sont pas indigentes en la matière. Cela pose vraiment un problème de compétences pour des candidats devant accéder à des fonctions de jardinier en chef.

La dernière partie a souvent été une paraphrase de l'étude, les propositions se ressemblaient. Les modifications proposées ne faisaient souvent pas de références à l'avis du conservateur.

Dans l'ensemble, l'épreuve écrite manquait singulièrement de technicité. Certaines propositions relevaient même d'une méconnaissance du métier et des végétaux, ce qui est inquiétant pour l'avenir de la profession. Certains constats étaient une simple paraphrase du sujet, le plan à 15 ans a été parfois oublié. Les solutions face à la problématique du buis n'ont pas souvent été expliquées. Les choix des plantations n'ont pas toujours été justifiés, les propositions parfois aléatoires ne correspondaient pas à l'objectif à atteindre. Les candidats doivent apprendre à utiliser le vocabulaire spécifique pour expliquer les techniques d'intervention et les travaux choisis. Il y aurait lieu de demander au ministère de la culture que les lauréats du concours puissent, comme par le passé, partir en stage dans d'autres domaines nationaux et se confronter à d'autres types de jardins et de fonctionnement. Il reste encore quelques jardiniers en chef très expérimentés, et leur expérience serait un atout non négligeable dans la formation des futurs responsables des domaines nationaux.

Enfin, sur le plan formel, trop de copies sont encore remplies de fautes d'orthographe. Si le jury peut tolérer certaines erreurs, bien souvent dues à l'inattention ou au stress des candidats, des fautes d'orthographe par dizaines, des syntaxes bancales, des phrases sans verbe, rendent certaines copies à la limite de la lisibilité. Les notes s'en sont ressenties, car un CTA, agent de catégorie A, peut être régulièrement amené à rédiger des notes de service, des courriers ou encore des projets à moyen ou long terme.

Dans cette épreuve écrite, le jury a apprécié les copies structurées, avec une introduction et un plan, un texte qui rende compte de la problématique et apporte des réponses argumentées. Les copies qui ont su traiter de tous les aspects du sujet, qui ont organisé leurs arguments appuyés par des exemples, qui ont montré que le dossier technique avait été utilisé pour l'analyse sans en faire de la paraphrase, ont pu obtenir de bonnes notes.

2- L'épreuve orale d'admissibilité d'histoire de l'art

Le jury a fait le choix cette année de ne proposer que des jardins patrimoniaux situés à l'étranger (à une exception près) : les candidats ont donc été amenés à voyager dans toute l'Europe, en Espagne, au Portugal, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas. Ils ont été également conduits à voyager dans le temps, puisqu'il leur a été soumis aussi bien des sujets portant sur des jardins de la Renaissance, dans des villas toscanes ou des châteaux allemands, par exemple, que sur des jardins contemporains, comme le parc de la Villa Arson à Nice ou les Jardins du Monde à Berlin. Ces sujets étaient en général assez difficiles, en tout cas les moins « classiques » d'entre eux, mais le jury rappelle que le concours de chef de travaux d'art est un concours de catégorie A.

Chaque sujet comportait 8 documents, en général un plan (ancien ou récent) et 7 photographies illustrant différentes parties du parc concerné. Le libellé était le même pour chacun d'entre eux : « Exposez les caractéristiques de ce jardin, et de ceux de la même époque ; Présentez les éléments de sa composition et de son aménagement ; Replacez-le dans le contexte historique et culturel dans lequel il a été créé, en citant d'autres artistes, créateurs ou commanditaires ». Cette dernière partie du sujet est en général celle qui a le plus gêné les candidats, alors que l'art des jardins, art parmi d'autres, ne peut se comprendre complètement que dans un contexte global de création artistique, qu'elle soit architecturale, picturale, musicale, ou autre.

Le jury a constaté que, malheureusement, cette épreuve continue de mettre mal à l'aise un certain nombre de candidats. Sans qu'on soit obligé de tomber dans le bachotage, elle est pourtant assez facile à préparer : il existe de nombreux bons ouvrages sur les jardins historiques (par exemple Marie-Hélène Bénétière, *Jardin : vocabulaire typologique et technique*, Éditions du Patrimoine, 2000 ; Michel Conan, *Dictionnaire historique de l'art des jardins*, Hazan, 1997 ; Michel Baridon, *Les Jardins. Paysagistes-Jardiniers-Poètes*, Robert Laffont, 1998 ; Monique Mosser et Georges Teyssot, *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Flammarion, 1991 ; Ehrenfried Kluckert, *Parcs et Jardins en Europe de l'antiquité à nos jours*, Könemann, 2000), par ailleurs fort agréables à consulter parce que bien illustrés, ainsi que des formations. Et pour se former, la fréquentation régulière de jardins patrimoniaux, très utile même à titre de simple visiteur, est une belle activité. Il n'est pas nécessaire d'avoir visité le jardin sur lequel on est interrogé pour faire un bon oral, mais la visite régulière des lieux historiques permet de « se faire l'œil », de repérer les grandes lignes de la conception d'un parc selon les périodes, et de faire des parallèles entre plusieurs d'entre eux (et sortir ainsi de la sempiternelle comparaison avec Versailles, qui semble parfois être le seul jardin connu des candidats...).

Ce manque de préparation s'est fait sentir dans plusieurs prestations, et des candidats ne sont pas capables de parler plus de quelques minutes, alors même qu'ils peuvent s'appuyer sur les nombreuses photos fournies pour essayer de compenser la faiblesse de leurs connaissances historiques. Il ne s'agit néanmoins pas de se contenter de décrire les photos, mais il convient de s'appuyer dessus pour faire ressortir les éléments permettant d'attribuer la conception d'un jardin à telle époque ou à tel jardinier, paysagiste ou architecte. Le jury regrette donc que ces candidats n'arrivent pas à faire le lien entre

l'histoire de l'art des jardins et l'histoire du jardin concerné dans le sujet qui leur est attribué. Il s'agit, outre de décrire ce que l'on voit, de rattacher le jardin à son contexte historique et artistique, donc de savoir le situer dans une époque, de rappeler les héritages ou au contraire les points de rupture, de savoir citer quelques grands jardiniers, architectes, commanditaires, et d'être capable d'élargir la question à d'autres jardins (en essayant, encore une fois, de sortir de Versailles, ou de quitter l'Italie quand le jury demande de citer un jardin de la Renaissance après un exposé sur une villa florentine de la Renaissance...).

Dans l'ensemble, les grandes catégories (jardin Renaissance, jardin régulier, jardin à l'anglaise...) sont connues des candidats, mais quelques erreurs grossières sont cependant à déplorer : présenter un jardin à la française mais être incapable de dater (même approximativement) la période de construction du château qui l'accompagne, décrire un jardin italien de la Renaissance comme un parc à fabriques du XVIII^e s., parler de statues représentant des « personnalités politiques » alors qu'il s'agit en général de personnages mythologiques, par exemple. Enfin, le jury recommande de plus s'appuyer sur les documents, ce qui permet d'éviter des discours désordonnés, sans plan, ne permettant pas de dégager une problématique et donc de se recentrer sur l'essentiel du discours à avoir sur ces jardins.

Si certains candidats ont été à la peine sur cette épreuve, comme indiqué plus haut, la diversité géographique et chronologique des sujets proposés n'a pas été un obstacle pour beaucoup d'autres, qui ont donné des exposés très bien argumentés sur l'aspect « jardin » de ces espaces, en tirant parfaitement parti des documents proposés. Ils ont également fait montre de connaissances historiques très solides, y compris sur des sujets peu classiques, connaissances grâce auxquelles ils ont été capables de faire de nombreux parallèles avec d'autres domaines ou courants artistiques (Cubisme, par exemple) ainsi que de les replacer dans les évolutions sociétales ayant présidé à leur création (Humanisme de la Renaissance ou hygiénisme du XIX^e s., par exemple), sans se cantonner à l'art des jardins. Le jury a pris beaucoup de plaisir à entendre ces candidats, à voyager avec eux à travers toute l'Europe dans ces jardins magnifiques, et les félicite pour leur travail, leur curiosité d'esprit et leurs connaissances. Paradoxalement, ce sont souvent les sujets les plus pointus qui ont donné lieu aux meilleurs exposés. Dans l'ensemble, malgré les défauts décrits plus haut, le jury a été satisfait de la majeure partie des prestations, qui témoignaient d'une réelle préparation ainsi que d'un intérêt marqué pour l'histoire de l'art des jardins.

B. L'ÉPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION

L'épreuve pratique d'admission s'est déroulée la semaine du 10, 11 et 12 octobre 2023 pour les 2 candidates admissibles en externe et 9 candidats admissibles en interne, au sein du parc de Saint-Cloud. L'organisation de cette épreuve, qui a lieu en extérieur et non en salle, est toujours un défi pour le BRECOMEP.

1) Les remarques générales sur l'épreuve pratique d'admission

Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat s'approchait du délai imparti pour son exposé (20mn), le jury l'a prévenu, puis interrompu à l'échéance, afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant était consacré à l'entretien-discussion, et donc aux questions du jury (25mn).

Le domaine national de Saint-Cloud, dans les Hauts-de-Seine, acquis par Catherine de Médicis en 1577, largement aménagé par Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, agrandi au XIX^e siècle, n'a cessé d'être transformé. Le château a été incendié lors de la guerre franco-prussienne de 1870, mais le parc existe toujours : site naturel protégé depuis 1923, le domaine a obtenu en 2005 le label Jardin remarquable.

Compte-tenu de la taille de ce parc (460 hectares), seule une partie du site a été proposée pour l'épreuve. Les candidats ont reçu un plan détaillé de la partie concernée, ce qui n'a pas empêché certains

d'entre eux de se tromper et de faire leur exposé sur une partie du parc non comprise dans ce périmètre : on ne saurait trop recommander aux candidats de lire avec attention les documents fournis, même si l'on peut comprendre le stress que peut susciter cette épreuve. Enfin, étant donné le temps nécessaire aux déplacements au sein des différents espaces contenus dans la parcelle concernée par le sujet, les candidats sont invités à tenir compte de ces contraintes (et malheureusement à aller vite) afin de pouvoir répondre à l'ensemble des problématiques posées.

Le dossier proposé aux candidats pour appuyer leur discours était constitué d'un bref historique du parc, ainsi que de deux plans anciens et d'un plan actuel. Le périmètre à étudier couvrait 18 hectares, pour lesquels les candidats étaient invités à faire des propositions de restauration et d'entretien, en ayant des objectifs à court, moyen et long terme. Ce périmètre comprenait, approximativement, la distance qui va depuis la terrasse du château jusqu'au Tapis Vert, en passant par le Bassin des 24 Jets, plus la partie boisée appelée « Carré de l'Ingénieur » et une partie du Petit Parc, ce qui permettait de soumettre aux candidats des espaces très variés dans leur physionomie.

En général, les candidats ont été capables de tenir les délais impartis et d'avoir un discours clair et structuré. Même si tous n'ont pas complètement convaincu le jury, il n'y a pas eu de prestations indigentes, et le jury ne peut que recommander aux candidats non admis de persévérer, pour gagner en maturité et expérience afin de faire partie, lors d'un prochain concours, des lauréats. Certains candidats ont été particulièrement brillants et ont fortement impressionné le jury. Ils ont parfois été audacieux dans leurs propositions, mais celles-ci étaient toujours parfaitement argumentées. Ils ont fait montre d'un grand sens de l'observation, de très solides connaissances, ont proposé d'excellentes idées, le tout avec le pragmatisme et le sens des responsabilités nécessaires à des cadres de catégorie A destinés à encadrer des équipes et à être force de proposition.

2) La présentation du périmètre par le candidat

Les candidats ont pour la plupart compris le site, son histoire, sa position géographique, ses contraintes, et bien présenté le périmètre. Ceux qui ont tenté de nous orienter à l'extérieur du périmètre ont pu le faire soit par inattention ou mauvaise compréhension des plans. Il est également possible de vouloir orienter les membres du jury sur des zones moins techniques mais cette façon de procéder est peu à l'avantage du candidat.

Ils ont majoritairement bien examiné les documents qui leur ont été remis, pris soin de rappeler le contexte historique, géographique, et géomorphologique du site, de retracer succinctement les grandes époques de l'histoire de l'art des jardins à travers les transformations opérées par les différents commanditaires dans le parc du domaine national de Saint-Cloud, de retranscrire verbalement sur site les principaux axes de compositions du jardin, les éléments structurants, et la particularité de ses unités paysagères.

Toutefois, il est important de rappeler dans ce contexte que les limites de l'épreuve ont leur importance et qu'elles doivent impérativement être respectées par le candidat pour éviter un hors sujet !

L'analyse critique de l'état des lieux reste trop souvent sommaire, et n'est pas suffisamment développée, les propositions et modifications du mode de gestion de l'état actuel méritent d'être mieux appréhendées, ces indicateurs sont une aide à la décision importante pour les membres du jury. Ces suggestions permettent également de faciliter les échanges professionnels et d'approfondir le dialogue. Les différentes zones, terrasses, petit parc, alignements, carrés boisés..., étaient autant de sujets donnés à la réflexion pour un futur gestionnaire. Certains sujets reprenaient même une partie de l'écrit.

Il en est de même pour les projets de restauration, la planification des opérations de travaux, les coûts financiers, le détail des réalisations envisagées, qui ne sont malheureusement pas suffisamment abordés au cours des entretiens, et plus particulièrement, les raisons du projet, les objectifs à atteindre, et les préconisations, notamment dans la sélection et la réservation des végétaux en pépinière, les calibres, les ancrages au sol, les distances de plantation, le choix des sujets, en tenant compte des

incidences climatiques, de toute la partie sanitaire et environnementale, du mode de gestion envisagé, à court, moyen, et long terme après les plantations, du coût des opérations de travaux, les coûts d'entretien, afin de crédibiliser durablement le projet pour les futurs gestionnaires d'un parc domanial. Par ailleurs, il est à noter qu'en matière de conservation et restauration des jardins historiques, les lois de protection n'ont aucunement été abordées durant les entretiens, point nodal du sujet !

Si les défauts ont en général été bien relevés par les candidats, les solutions n'étaient pas toujours proposées. Les observations des problèmes n'ont pas toujours abouti à des solutions ou alors après plusieurs questions du jury. Peu de candidats, après les constats, ont fait de véritables choix, ont pris des décisions. Les candidats ayant obtenu les meilleures notes sont ceux qui ont fait de vraies propositions d'action et de mise en œuvre.

La partie boisée a semblé mettre mal à l'aise les candidats, qui l'ont souvent évitée. À part les propos sur le traitement des lisières, les interventions à prévoir ont rarement été abordées.

Le fleurissement n'a pas fait l'objet de réflexion, sauf pour de rares candidats.

3) L'entretien-discussion

Les candidats ont eu le choix des endroits qu'ils souhaitaient nous présenter dans le périmètre et ont pu expliquer l'historique, les conceptions des espaces et le fonctionnement du jardin. La plupart ont également abordé les questions botaniques et techniques, certains ont fait des propositions d'amélioration d'entretien. Les questions des membres du jury ont fait apparaître les différences et les tempéraments des candidats, mais surtout leurs capacités à défendre un point de vue, argumenter et s'affirmer en tant que potentiel futur chef de travaux d'art.

Le jury se félicite d'avoir échangé avec des candidats très motivés, ouverts au dialogue et aux échanges professionnels, en général capables de prendre position face à la situation décrite. Il attendait que leurs critiques débouchent sur des prises de position et des décisions, des actions à attendre de la part de futurs CTA. La gestion du carré boisé a mis souvent en évidence un manque de connaissances des candidats, pourtant ce type d'espace était aussi abordé dans l'épreuve écrite d'admissibilité.

Malgré la difficulté et la complexité de l'épreuve, les échanges ont été riches et fructueux, signe d'une bonne préparation au concours, et de la contribution du bureau de la formation du ministère de la culture. Au final, les connaissances générales, l'expertise, la pertinence des propos, ajoutés aux compétences, ont permis aux meilleurs de prouver leurs capacités à être de futurs CTA.

C. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Le jury voudrait commencer par exprimer un regret : le faible nombre de candidats inscrits, et le plus faible nombre encore de candidats présents aux épreuves d'admissibilité, qui n'étaient que 21 en tout (7 externes et 14 internes), 13 candidats inscrits (7 en externe et 6 en interne) ne s'étant finalement pas présentés aux épreuves. Certes le petit nombre de postes proposés (2 en interne et 2 en externe) peut sembler décourageant, mais un candidat qui a fait l'effort de se préparer sérieusement a toutes ses chances, et même dans le cas d'un échec, passer les épreuves d'un concours est toujours formateur, à défaut d'être forcément agréable. Il est d'autant plus important de se préparer et de se présenter à un concours de chef de travaux d'art que ce concours de métier d'art n'est pas forcément organisé tous les ans. C'est pourquoi le jury tient à féliciter l'ensemble des candidats présents, admissibles comme non-admissibles, d'avoir eu le courage de se présenter à ce concours exigeant.

Le jury remercie très sincèrement l'administrateur du Domaine national de Saint-Cloud d'avoir autorisé qu'y soient tenues les épreuves pratiques d'admission, et d'avoir mis à sa disposition les locaux nécessaires. Il remercie toutes les équipes du Domaine qui ont veillé à la parfaite organisation du déroulement de l'ensemble des journées d'épreuves, et notamment Mme Odile Bureau, elle-même membre du jury. Merci également à toute l'équipe du BRECOMEP, dont le jury connaît les lourdes

tâches et l'emploi du temps à rallonge, pour sa disponibilité et sa gentillesse. Ces excellentes conditions de travail ont permis au jury de fournir, nous l'espérons, un travail de qualité, afin de réserver aux candidats, avec sérénité et bienveillance, la plus parfaite égalité de traitement et de tenter autant que faire se peut, d'atténuer un stress bien compréhensible. Si certains candidats ont pu avoir l'impression d'avoir été poussés dans leurs derniers retranchements par les membres du jury, il faut qu'ils comprennent que c'était dans le but de leur faire donner le meilleur d'eux-mêmes, mais aussi de respecter les exigences d'un concours de catégorie A.

La présidente souhaite également remercier les membres du jury pour la quantité et la qualité du travail fourni, leur investissement et leur disponibilité tout au long du déroulement de la procédure.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 4 (2 externe et 2 interne)

Externe : 2 postes (1 seul poste pourvu).

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	9	9	5	2	2	1
Hommes	6	5	2	0	0	0
Total	15	14	7	2	2	1

Seuil d'admissibilité : 11 sur 20.

Amplitude des notes : de 7,3 à 13,17 sur 20.

Seuil d'admission : 12,63 sur 20.

Amplitude des notes : de 10,32 à 12,63 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 6,70 %.
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 7.14%.
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 14.29%.

Interne : 2 postes + 1 poste d'externe (non pourvu) transformé en interne.

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission		
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Présents	Admis sur liste principale	Admis sur liste complémentaire
Femmes	4	4	4	2	2	1	1
Hommes	16	16	10	7	7	2	3
Total	20	20	14	9	9	3	4

Seuil d'admissibilité : 10,84 sur 20

Amplitude des notes : de 6,67 à 16 sur 20.

Seuil d'admission sur liste principale : 14,73 sur 20.

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 11,81 sur 20.

Amplitude des notes : de 11,55 à 15,45 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 15%.
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 15%.
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 21.42%.

Madame Marie-Adélaïde NIELEN
Présidente du jury